

Allocution de bienvenue du Président Barroso pour la séance inaugurale de la manifestation européenne sur la passation des marchés publics et l'accessibilité à l'environnement bâti

L'accessibilité des lieux était traditionnellement considérée comme un élément secondaire destiné à satisfaire aux besoins spécifiques d'un groupe restreint d'individus, à savoir les personnes en fauteuil roulant et celles qui sont atteintes d'un handicap visuel ou auditif. En outre, les coûts de mise en conformité des entreprises et des services publics résultant de l'accessibilité à l'environnement bâti ont souvent été surestimés, eu égard à la dimension de nos économies. Mais de nombreux changements se sont produits dans notre société qui commence à accepter sa diversité et à l'apprécier.

Nous sommes tous confrontés un jour ou l'autre à des difficultés pour trouver un endroit ou y accéder, en raison de la conception architecturale peu pratique d'un bâtiment ou d'une voie d'accès inadaptée. Notre environnement présente, surtout dans les grandes villes, des obstacles pour tous, mais particulièrement pour les personnes handicapées. L'environnement bâti se compose en grande partie de lieux de travail. L'amélioration de leur accessibilité ouvre de nouvelles possibilités d'emploi pour les personnes handicapées et contribue à éviter le départ anticipé des travailleurs âgés. Parallèlement, elle crée un environnement de travail favorable pour chaque travailleur, ce qui entraîne un gain de productivité et de qualité de la vie professionnelle. Le public qui accède à ces bâtiments les trouvera plus conviviaux, ce qui sera un élément positif supplémentaire pour les entreprises ou les services publics. Nous souhaitons tous travailler et vivre dans des bâtiments conçus pour être sûrs, sains et pratiques. L'accessibilité n'est donc nullement une question qui n'intéresse qu'une minorité.

Si nous fondons notre société sur la diversité et l'égalité des droits, nous devons donner à tous les citoyens les moyens de mener une vie sociale et économique active. L'accessibilité à l'environnement bâti est un élément clé de cette société d'intégration, fondée sur la non-discrimination. Elle s'inscrit donc à part entière dans la stratégie lancée lors du sommet de Lisbonne en mars 2000, qui vise à stimuler la croissance, l'emploi et la cohésion sociale. Nous voulons une société de la connaissance qui offre de nouvelles possibilités de réduire l'exclusion sociale, que ce soit en créant les conditions économiques d'une plus grande prospérité ou en mettant en place de nouveaux modes de participation à la société.

Un cadre légal efficace est essentiel si l'on veut parvenir à l'accessibilité pour tous. Les pouvoirs publics ont une responsabilité particulière dans la mise en place des «meilleures pratiques» en matière d'accessibilité. Ils dépensent chaque année environ 1500 milliards d'euros, c'est-à-dire 16 % du PIB de l'Union européenne, pour l'achat de biens et de services. Cela confère aux acheteurs publics un pouvoir considérable sur le marché, qui pourrait entraîner un changement d'attitude décisif envers l'accessibilité adaptée à tous les besoins. Les institutions européennes ont œuvré ensemble pour introduire le principe de l'«accès pour tous» dans la législation européenne relative à la passation des marchés publics. Le nouveau «paquet législatif» en la matière, que les États membres doivent mettre en œuvre avant la fin janvier 2006, permet aux pouvoirs adjudicateurs de définir les spécifications techniques en tenant compte de critères d'accessibilité pour les personnes handicapées et d'une conception adaptée à tous les utilisateurs. C'est là un changement important de la législation relative à la passation des marchés publics, qui répond clairement aux besoins actuels de notre société.

La Commission européenne soutient vivement cette manifestation de lancement, qui contribuera certainement à sensibiliser davantage les acheteurs publics aux nouvelles possibilités que leur donne la législation européenne. Il leur appartiendra désormais

d'utiliser au mieux les dispositions légales et leur participation sera nécessaire pour accomplir de réels progrès. J'espère sincèrement que l'exemple des marchés publics européens montrera bientôt que la compétitivité en Europe va de pair avec l'intégration sociale et la durabilité.